

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2024

Une dynamique
au service **DU**
TERRITOIRE et
de **SES ACTEURS**



Rapport d'activité 2024



PREAMBULE

Sur un territoire de projets existant depuis 2005 le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue créé le 26 décembre 2017 rassemble 5 intercommunalités membres du syndicat mixte (Pays de Sommières, Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle, Terre de Camargue et Lunel Agglo) Ce territoire représente un ensemble de 50 communes et 155 000 habitants. Il constitue un groupement volontaire qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux définissent un projet de

développement global et prospectif, le Projet de territoire.

Le rôle principal du PETR est de soutenir, de favoriser et de coordonner les projets du territoire afin de garantir un développement harmonieux et répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Par ailleurs, reconnu dans le cadre de la contractualisation, il a la capacité de rassembler les acteurs (Départements, Région, Etat, Europe) pour optimiser les financements sur le territoire.

Les missions principales du PETR :

- **La Contractualisation** (Etat = CRTE (partie gardoise), Région = Contrat Territorial Occitanie/Bourg centre, Départements)
- **La Gestion des fonds européens** (3 programmes : **LEADER, FEAMPA, FEDER**)
- **Le Patrimoine**
- **L'Agriculture et l'Alimentation**
- **L'œnotourisme (Vignobles et découvertes)**
- **Le Club des entrepreneurs** en partenariat avec les CCI 30/34

D'autres activités sont présentes comme **le guichet Rénov'Occitanie** délégué par le CAUE 30 pour les EPCI gardoises.

Mais aussi et surtout, le PETR est un outil d'animation territoriale, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Conseil de développement, Réseau Vignobles et découvertes, Citoyens autour de l'alimentation, Comité de programmation et de sélection des projets, club d'entreprises...). Il est un espace de coopération.

Sommaire

Activités générales concernant le Syndicat Mixte	<i>Page 3</i>
A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat	
B) Activités principales en 2024	
Le Conseil de développement	<i>Page 6</i>
Le Club des entrepreneurs	<i>Page 7</i>
Le Guichet Renov'Occitanie	<i>Page 8</i>
La contractualisation	<i>Page 9</i>
A) Le contrat de relance et de transition écologique	
B) Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre	
Les fonds européens structurels d'investissement (FESI)	<i>Page 16</i>
A) Le programme européen LEADER 2014-2022	
1) Animation pour l'émergence des projets	
2) Evaluation LEADER	
3) Evènements organisés, communication, coopération	
B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER	
C) Le programme DLAL FEAMP Pêche et Aquaculture	
1) Animation et sélection des projets	
2) Résultats	
3) Candidature FEAMPA 2021-27	
La mission patrimoine	<i>Page 22</i>
A) Inventaire du patrimoine, communication	
B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine	
1) Instruction, animation Pays d'Art et d'Histoire	
2) Mécénat 2022	
La mission œnotourisme	<i>Page 24</i>
Le Projet Territorial Alimentaire (PAT)	<i>Page 26</i>

ACTIVITES GENERALES CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat



Le PETR est administré par un **Comité Syndical** qui s'appuie sur un **Bureau Syndical**. Le Comité syndical est constitué de représentants avec voix délibérative des 5 intercommunalités du territoire (**58 titulaires et 58 suppléants**).

M. Pierre Martinez a été élu à la présidence.

Les **Vice-présidences** et les délégations se répartissent de la façon suivante :

- **1er Vice-président : Philippe GRAS**, chargé du Développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement
- **2ème Vice-président : Jean DENAT**, chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité
- **3ème Vice-président : Thierry FELINE**, chargé du Projet de territoire
- **4ème Vice-présidente : Véronique MARTIN**, chargée de la Culture, du patrimoine et du mécénat
- **5ème Vice-Président : Loïc FATACCIOLI**, chargé de la Mobilité, interconnexions et coopération entre territoires
- **6ème Vice-Présidence : Jacques GRAVEGEAL**, chargé du Projet alimentaire territorial et du soutien à la ruralité
- **7ème Vice-présidente : Josiane ROSIER-DUFOND**, chargée de la promotion et du développement touristique
- **8ème Vice-président : André BRUNDU**, chargé des Savoir-faire et des traditions
- **9ème Vice-président : Thierry AGNEL**, chargé des Finances et de la commande publique



Les vice-présidentes et vice-présidents du 1^{er} au 9^{ème} de gauche à droite

Comités syndicaux/bureaux

En 2024, l'activité institutionnelle s'est maintenue comme habituellement.

Cinq Bureaux Syndicaux (les 23/01, 21/03, 20/06, 24/09, 26/11) et quatre Comités Syndicaux ont été organisés (les 07/02, 03/04, 03/07, 04/12).

Ces réunions permettent d'informer l'exécutif du PETR de l'avancée de tous les dossiers portés et de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de la structure et au développement du territoire. Ce sont 51 délibérations qui ont été approuvées en 2024 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

Budget 2024

Il a été voté le 3 avril 2024 à l'unanimité :

Section de fonctionnement 2024 : 704 232,48 €

Section d'investissement 2024 : 130 936,53 €

La cotisation des communautés de communes a été valorisée à 2,10 € par habitant courant 2024.

Mise en œuvre des partenariats de projets

En 2024, le PETR Vidourle Camargue a mis en œuvre les conventions suivantes :

- Convention pour la connaissance du patrimoine (Région Occitanie)
- Convention « Chemin des Huguenots »
- Convention pour l'animation du club des entrepreneurs (CCI30 et CCI 34)
- Convention dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes Vidourle Camargue » (Hérault et Gard Tourisme/Conseil interprofessionnel des vins du Languedoc)
- Convention pour l'animation du programme européen FEAMPA (Le Grau du Roi)
- Convention pour l'accueil du guichet Rénov'Occitanie (CAUE30)

B) Activités principales en 2024

Mise en application du projet de territoire du PETR

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, une convention territoriale est conclue déterminant les missions déléguées au PETR par les EPCI. Elle fixe la durée, l'étendue et les conditions financières ainsi que les moyens mis à disposition par les EPCI.



3 défis à relever

Cadre de vie

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

- **Transition climatique et énergétique**
- Environnement, patrimoine naturel et paysages
- Urbanisation, **habitat**

Développement Économique

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Agriculture et pêche
- **Accueil et développement d'entreprises**
- Tourisme
- Emploi-formation
- **Alimentation**

Vie sociale

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Services
- **Mobilité, réseaux**
- Culture et patrimoine
- **Vivre ensemble et citoyenneté**

Axes 2021-27 priorisés collectivement lors de la concertation menée

Conférence des Maires du PETR / Journée d'information des élus

La Conférence des maires, organe consultatif, joue un rôle clé dans l'orientation stratégique du PETR. Elle veille à l'équilibre territorial, au respect de la souveraineté des communes, au partage des décisions et à la recherche du plus large consensus. Composée des 50 maires des communes du PETR, elle assure la représentation et la concertation des collectivités locales.

La Conférence des maires du PETR Vidourle Camargue 2024, qui s'est tenue le 6 juin à Codognan, a rassemblé **plus de 100 participants**, dont une quarantaine d'élus, techniciens et partenaires, enregistrant une hausse par rapport à 2023. Le thème central portait sur « **Sensibiliser et expérimenter les mobilités alternatives en milieu rural et périurbain** », avec pour objectifs de promouvoir des déplacements plus durables, collectifs et moins carbonés, tout en expérimentant de nouvelles solutions de mobilité.

Afin de préparer cet événement, une mission de stage a été réalisée avec l'accueil de Faiza ISSAOUI, étudiante en Master Transports, Mobilités, Réseaux (TMR, Montpellier III), au sein de la structure.



Après le mot d'accueil de Philippe GRAS, Pierre MARTINEZ, Président du PETR Vidourle Camargue et de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, et Loïc FATACCIOLI, Vice-Président du PETR Vidourle Camargue délégué aux mobilités, ont lancé la journée qui s'est structurée autour de plusieurs temps forts :

- **Approche historique** par Patricia Carlier (Mission Patrimoine du PETR).
- **État des lieux des mobilités dans le territoire Vidourle Camargue** présenté par le PETR et l'Agence d'Urbanisme Nîmes-Alès.
- **Témoignages d'élus de trois territoires** :
 - Commune de Bram : Présentation du plan "Bram à vélo", intégrant des aménagements cyclables, des animations éducatives (enfants et seniors) et un service de location de vélos électriques.
 - CC du Val de Drôme et CC du Crestois : Expérimentation d'un dispositif d'autopartage avec 4 véhicules électriques pour réduire l'usage du second véhicule familial.
 - Pays de l'Or Agglomération : Service de transport à la demande (TAD), incluant des trajets pour personnes âgées, PMR (personnes à mobilité réduite) et déplacements médicaux.
- **Conférence du Forum Vies Mobiles** par Sylvie Landrieve sur "Quelles mobilités pour quels modes de vie ?", soulignant l'importance d'une vie en proximité et les limites de l'électrification seule pour résoudre les enjeux climatiques.
- **Table ronde : Quelles ressources pour mes projets de mobilité ?** avec la participation du CEREMA Occitanie, ADEME Occitanie, Université Paul Valéry Montpellier III, Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) pour aborder les thèmes suivants : financement d'aménagements cyclables, programmes incitatifs comme "Alvéole Plus", formations pour élus sur les mobilités actives.

En amont de la conférence, plusieurs réunions préparatoires et événements ont eu lieu :

- **Participation à la 5ème édition de « La Journée des mobilités actives »** de la Région Occitanie à Narbonne, le 26 mars 2024.
- **Organisation d'une fresque des mobilités** en partenariat avec le CNFPT, le 4 avril 2024.
- Entretiens avec les référents et élus mobilité des 5 EPCI du territoire
- **Organisation d'une réunion pour présenter le Transport à la Demande (TAD)** avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or le 24 avril 2024.



Après la conférence, plusieurs temps post-conférence ont été organisés :

- **Lancement d'un projet tutoré avec le Master Transports Mobilités Réseaux (TMR)** de l'Université Montpellier III, le 13 novembre 2024 et qui devrait se dérouler jusqu'en février 2025.
- **Organisation d'une rencontre avec la Région Occitanie (TAD/TIL) et la FUB** (programmes CEE), à destination des référents mobilité des EPCI, le 8 octobre 2024.

Le personnel du PETR

Au 31 décembre, l'effectif du PETR était de 8 agents/9 postes et 2 personnes mises à disposition du CAUE 30 pour le guichet Rénov'Occitanie. Le recrutement pour l'animation de la mission « Agriculture et Alimentation » est en cours pour une opérationnalité en janvier 2025.

La communication

Le PETR s'attache à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte. Le site internet informe régulièrement des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité.

L'espace documentaire du site internet est le lieu où les élus et les administrés peuvent retrouver par exemple les délibérations, les comptes-rendus ou des informations sur les différents fonds européens. La page Facebook et LinkedIn est régulièrement mise à jour et alimentée par les actualités du PETR. Le passage dans la presse locale et institutionnelle a largement été soutenu tout au long de l'année 2024. Le contrat avec l'agence Ecomnews a permis de relayer l'ensemble des articles et de réaliser trois reportages vidéo vivement partagés.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La volonté des élus du PETR d'une meilleure représentativité des territoires et d'une sélection nouvelle des candidats, ont apporté une nouvelle dynamique partenariale "public-privé". Les 20 membres constituant le conseil de développement ont formé des **commissions de travail** et choisi les thématiques à aborder en 2024, à savoir :

- L'aquaculture et la pêche en étang,
- Les Tiers-Lieux,
- La gestion des déchets.

Chaque commission travaille en autonomie et se retrouve une fois par trimestre pour faire le point sur l'avancement de ses travaux. En ce sens, **trois réunions plénières se sont tenues en 2024** en présence de M. Claude CONSTANT, Président de l'instance en question : le 15 janvier, le 24 avril, et le 23 septembre 2024 et de M. Philippe GRAS, vice-président en charge du Conseil de développement.

Le Conseil de Développement a également poursuivi le travail initié dans différentes instances du PETR, Comité de programmation LEADER, Comité de sélection FEAMPA, Club des entrepreneurs, etc. Il est également présent pour la Conférence des Maires, en tant qu'acteur et auditeur.

À noter enfin, le renouvellement de plusieurs sièges, dont certains restent à pourvoir. Fin 2024, six sièges demeurent vacants : quatre pour la CC Terre de Camargue, un pour la CC Rhône-Vistre-Vidourle et un pour la CC Petite Camargue.

LE CLUB DES ENTREPRENEURS

Le club des entrepreneurs coanimé par le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault, compte 82 entreprises adhérentes, en évolution par rapport à 2023.

L'objectif du réseau est toujours de **favoriser les échanges d'expériences entre chefs d'entreprises**, de créer des courants d'affaires, de mener des actions communes. Le PETR a voulu faire des chefs d'entreprises des interlocuteurs privilégiés pour les projets concernant le territoire. Le Club se réunit régulièrement.

Rencontres du club des entrepreneurs 2024

Les chefs d'entreprises ont pu échanger et découvrir de nouvelles entreprises lors de :

- 5 déjeuners d'affaire,
- 5 visites d'entreprise : Clinique Vétérinaire à Gallargues-le-Montueux, OCTAV-SUEZ à Lunel-Viel, Cave Héraclès à Vergèze, SAKATA à Uchaud, GROUPE VIGNEAU à Vauvert
- Une tournée du territoire en janvier /février : 5 dates sur l'ensemble des Communautés de communes (rencontre de + de 150 chefs d'entreprises du territoire)
- Participation en partenariat à l'évènement « Entreprendre avec l'Europe en Vidourle Camargue »
- Sensibilisation à l'économie collaborative et solidaire avec « Le mois de l'ESS »
- Une soirée conviviale de fin d'année



LE GUICHET RENOV'OCCITANIE

Le CAUE du Gard a fait évoluer son service de conseils aux particuliers en matière de rénovation énergétique, en transformant son Espace Info-Energie en Guichet Unique de la Rénovation Énergétique « Rénov'Occitanie - Sud-Gard ».

Les EPCI gardoises du PETR ont souhaité accueillir ce service au plus près des habitants dès le 2 novembre 2021. Deux agents sont mis à disposition au siège du PETR et tiennent des permanences sur le territoire.

Objectifs du guichet Rénov'Occitanie

- Diffuser l'information technique, économique, juridique et financière relative à la rénovation énergétique des logements.
- Informer tout d'abord les ménages sur les dispositifs d'aides mobilisables en fonction de leurs profils de revenus, statuts, situations fiscales et des travaux prévus.
- Prodiguer des conseils techniques sur le choix des matériaux et équipements pouvant être mis en œuvre en fonction des caractéristiques du logement et renseigner sur les critères de performances à respecter pour obtenir les aides.
- Encourager les ménages qui le souhaitent à se lancer dans un parcours de rénovation globale qui permet au-delà des différents « gestes » de rénovation réalisés étapes par étapes (changement de chaudière, isolation des combles ou des murs, ventilation, etc.), de combiner en une fois plusieurs postes de travaux garantissant au logement d'être plus performants, confortables et économes.

En 2024, le guichet a réalisé 932 actes de conseil (+63% par rapport à 2023) et tenu 483 rendez-vous (+28% par rapport à 2023) dans le cadre des permanences bimensuelles sur les communes de Calvisson, Sommières, Gallargues-Le-Montueux, Vergèze, Aimargues, Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi. Il peut être également contacter par téléphone ou formulaire sur internet.

Plusieurs actions (20 à l'échelle Sud Gard) ont été proposées à destination du public, ainsi qu'une émission de radio et la présence du guichet dans les salons de l'habitat du territoire.

Une exposition est également mise à disposition du territoire et ses collectivités. Cette exposition itinérante réalisée par le CAUE du Gard et les conseillers du Guichet Rénov'Occitanie a pour vocation de sensibiliser le public sur les qualités propres des constructions anciennes et sur les pratiques à adopter pour les améliorer.

Dans l'attente des données de l'Etat pour 2024, pour rappel à l'échelle des 4 intercommunalités partenaires du guichet unique Rénov'Occitanie, le dispositif MaPrimeRénov' a représenté en 2023 :



Source : DHUP, ANAH-DREAL, SGFGAS, ORCEO - SDES - Mise à jours annuelle

Et depuis fin 2020 : 2 762 dossiers financés pour 25,6 millions d'euros de travaux MaPrimeRénov' sur le territoire.

LA CONTRACTUALISATION

Les projets soutenus par l'Etat (sur la partie gardoise du PETR) et la Région Occitanie sur le territoire du PETR Vidourle Camargue s'articulent autour du **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**, en partenariat avec la Préfecture du Gard, et du **Contrat Territorial Occitanie (CTO)** en partenariat avec la Région. Le PETR joue un **rôle clé en tant qu'interlocuteur** entre les collectivités, la Préfecture et la Région, facilitant les échanges et le suivi des projets dans le cadre de ces contrats.

Leur mise en œuvre s'inscrit dans la mission "Ingénierie financière et contractualisation" du PETR. Cette mission aide les collectivités à monter leurs projets, rechercher des financements, et assurer la gestion administrative et financière des contrats, garantissant ainsi leur bon déroulement et la cohérence avec les priorités des dispositifs.

Tournée des communes/EPCI 2024

Pour assurer la mise en place, le suivi et la construction des maquettes financières des contrats, le PETR Vidourle Camargue mène depuis 2022 **une tournée des communes et des EPCI** de son territoire.

En 2024, **54 rendez-vous ont été organisés** en présence des maires, adjoints et référents en charge du suivi des subventions. Ces échanges, d'une durée d'une heure à une heure et demie, ont principalement permis de faire le point sur les arrêtés attributifs en cours, incluant les acomptes, soldes et prorogations, ainsi que d'**accompagner les communes dans la recherche de financements** pour leurs projets de l'année. Le PETR a également offert un soutien pour le dépôt de projets, pour les communes en ayant fait la demande. À l'issue de chaque rencontre, le PETR rédige un compte rendu détaillé qu'il transmet rapidement à la commune ou à l'EPCI concerné. Ce document restitue les informations échangées, notamment les subventions à mobiliser et les modalités de dépôt, assurant ainsi une bonne communication et facilitant la gestion des financements pour les collectivités.

Les rencontres de la tournée des communes/EPCI 2024 se sont déroulées :

→ 29/11 : CC Pays de Sommières

- 28/08 : Villevieille
- 30/08 : Calvisson
- 03/08 : Fontanès
- 03/08 : Combas
- 05/09 : Saint-Clément
- 05/09 : Crespian
- 11/09 : Montpezat
- 11/09 : Sommières
- 13/09 : Parignargues
- 13/09 : Salinelles
- 17/09 : Montmirat
- 17/09 : Lecques
- 19/09 : Aujargues
- 19/09 : Souvignargues
- 25/09 : Aspères
- 25/09 : Cannes-et-Clairan

→ 05/11 : CA Lunel Agglo

- 29/10 : Saint-Nazaire-de-Pézan
- 31/10 : Saint-Sériès
- 31/10 : Saint-Just
- 06/11 : Galargues
- 06/11 : Lunel-Viel
- 08/11 : Entre-Vignes
- 08/11 : Saussines
- 12/11 : Campagne
- 20/11 : Garrigues

- 20/11 : Marsillargues
- 21/11 : Saturargues
- 22/11 : Boisseron
- 22/11 : Lunel-Viel
- 25/11 : Villetelle

→ 05/11 : CC Terre de Camargue

- 27/09 : Saint-Laurent d'Aigouze
- 01/10 : Aigues-Mortes
- 28/11 : Le Grau-du-Roi

→ 19/11 : CC Rhône-Vistre-Vidourle

- 03/10 : Gallargues-Le-Montueux
- 03/10 : Mus
- 09/10 : Congénies
- 09/10 : Aubais
- 11/10 : Nages-et-Solorgues
- 15/10 : Vestric-et-Candiac
- 15/10 : Aigues-Vives
- 25/10 : Boissières
- 26/11 : Vergèze
- 26/11 : Codognan

→ 27/11/24 : CC Petite Camargue

- 17/10 : Beauvoisin
- 17/10 : Le Cailar
- 23/10 : Aimargues
- 23/10 : Aubord
- 25/10 : Vauvert

Réunions d'information sur les financements à l'échelle des EPCI

Le PETR Vidourle Camargue organise chaque année un cycle de rencontres « Subventions et contractualisations ».

Ces réunions ont pour objectif de réaliser un bilan global de l'année écoulée, en particulier sur le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et le CTO (Contrat Territorial Occitanie), tout en informant les communes sur l'actualité des financements publics et les évolutions des doctrines financières.



À cette occasion, le PETR réactualise et diffuse son **guide des aides**, un répertoire complet des financements accessibles aux collectivités territoriales, incluant ceux du Département, de la Région, de l'État et des Fonds européens. Ce guide est mis à disposition sur le site internet du PETR, dans l'espace documentaire, afin de faciliter l'accès des communes aux informations essentielles pour leurs projets.

Les réunions 2024 se sont tenues aux dates suivantes :

- Le 27 mars 2024, pour la CC Rhône-Vistre-Vidourle
- Le 29 mars 2024, pour la CC Petite Camargue
- Le 1er avril 2024, pour la CC Pays de Sommières
- Le 6 avril 2024, pour la CC Terre de Camargue
- Le 11 avril 2024, pour la CA Lunel Agglo

Par ailleurs, afin de mieux communiquer sur les projets financés dans le cadre des contractualisations ainsi que des fonds européens territorialisés (LEADER, FEMPA, ATI), le PETR a lancé en 2024 la création d'un **portail cartographique** interactif des projets financés. Ce portail permettra de visualiser les projets financés sur le territoire, facilitant ainsi l'accès à l'information pour les collectivités et le grand public. Ce portail sera officiellement publié en ligne en 2025.

A) Le contrat de relance et de transition écologique

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est un accord entre l'État et les collectivités territoriales, visant à coordonner les initiatives locales autour de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale.

Il remplace les précédents contrats, tels que les contrats de ruralité et de transition écologique, pour offrir un cadre unifié et simplifié. Le CRTE s'adapte aux spécificités de chaque territoire, en définissant des priorités et des actions concrètes pour la durée du mandat municipal. Il facilite également **l'accès aux financements de l'État**, en regroupant divers dispositifs existants. En favorisant une **gouvernance partagée**, le CRTE permet une meilleure coordination entre l'État, les intercommunalités, les communes et d'autres acteurs publics locaux.

Le CRTE Vidourle Camargue ajuste annuellement son **programme d'actions en fonction des projets confirmés et des moyens financiers disponibles**, afin de répondre aux besoins du territoire. Sa stratégie, validée par les partenaires, permet aux collectivités d'accéder à des financements publics (DETR, DSIL, Fonds Vert) pour soutenir la transition écologique. Le CRTE s'aligne également sur des programmes nationaux comme Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville et les NPNRU.

Evaluation à mi-parcours et évolution des CRTE

L'année 2024 marque une année de transition importante pour les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), avec une évolution significative dans leur approche.

Une nouvelle circulaire, signée le 30 avril 2024, transforme ces contrats en **Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique**. Cette réforme vise à mieux cibler, prioriser et accompagner les projets locaux de transition écologique afin d'accélérer leur mise en œuvre. Les CRTE deviennent ainsi le cadre principal de coopération entre l'État et les collectivités pour la **territorialisation de la planification écologique**. Cette réorientation s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par la COP21.

Dans ce contexte de transformation, le préfet du Gard a organisé un comité territorial de la COP le 28 mai 2024 à Nîmes pour présenter le nouveau cadre des CRTE gardois. Deux référents ont été désignés pour accompagner cette démarche : Adrien SERIS à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM30) et Sylvie Quintin à la Préfecture du Gard.

En anticipation de cette réorientation, le PETR a lancé une **évaluation à mi-parcours des CRTE** en juillet 2024, avec le soutien d'une mission de stage conduite par Coline Thibault, étudiante à Sciences Po. L'évaluation menée a révélé que **plus de 50% des projets soutenus par l'État entre 2022 et 2024 contribuent directement à la transition écologique**. Ce rapport, qui analyse également l'animation et la mise en œuvre des contrats, met en lumière à la fois les réussites et les axes d'amélioration. Le rapport a été remis au secrétaire général de la Préfecture ainsi qu'aux services de la DDTM.

Pour mieux identifier et renforcer les projets de transition écologique dans le cadre des CRTE, le PETR a procédé à une **actualisation d'une liste indicative de projets prévisionnels des communes et communautés de communes** de son territoire. Cette liste a été constituée après la tournée réalisée dans les communes et les EPCI, puis croisée avec les programmes d'actions des Petites Villes de Demain et du programme Bourg-Centre Occitanie. Les projets ainsi identifiés ont été alignés avec les axes thématiques de la COP.

Ce travail collaboratif a été présenté lors d'un comité technique, le 8 janvier 2025, en présence du secrétaire général de la Préfecture et du sous-préfet de l'arrondissement de Nîmes, Yann Gérard. Cette rencontre a permis de partager les avancées avec les partenaires et les communautés de communes, avec l'objectif de structurer et d'intensifier les actions locales face aux enjeux climatiques et écologiques.

Globalement, **cette liste prévisionnelle recense 327 projets, dont 185 sont directement consacrés à la transition écologique**, représentant ainsi 56% du total, une proportion comparable à celle observée lors de la période 2022-2024.

Cette réévaluation des CRTE par l'Etat et la mise en place d'une approche plus ciblée montrent **l'engagement renforcé de l'État pour soutenir la transition écologique à l'échelle locale**, notamment au travers des projets concrets qui auront un impact durable.

Convention financière 2024

Malgré un ralentissement de la mise en œuvre et de la comitologie des CRTE pour leur actualisation, une **programmation annuelle** a été élaborée et suivie en lien avec la Préfecture.

La convention financière 2024 alloue **4,8 millions d'euros de crédits de l'État, dont une part majeure provient du Fonds Vert**, désormais principal levier de financement pour le territoire. Ce fonds soutient 26 projets, notamment la rénovation de l'éclairage public, l'efficacité énergétique, la renaturation urbaine, la prévention des incendies et inondations, ainsi que la requalification de la friche de l'ancienne cave coopérative de Combas.

En 2024, l'Etat a soutenu 42 dossiers dans le cadre de la convention financière du CRTE Vidourle Camargue, accordant un total de 4 800 766 € d'aides nationales.

Ces subventions se répartissent par fonds de la façon suivante :

- DETR : 11 opérations pour un montant de 874 256 €
- DSIL : 2 opérations pour un montant de 430 000 €
- Fonds Vert : 26 opérations pour un montant de 1 840 768 €
- Agence de l'Eau : 6 opérations pour un montant de 1 595 742 €
- Académie de Montpellier : 1 opération pour un montant de 60 000 €

Pour mémoire, le bilan de la programmation 2022-2023 fait état des éléments suivants :

- CRTE 2022 : 22 opérations soutenues pour un total de 2 099 082 € d'aides publiques de l'État
- CRTE 2023 : 62 opérations soutenues pour un total de 8 228 273 € d'aides publiques de l'État

Participation aux programmes et réflexions territoriales de l'Etat

Le PETR Vidourle Camargue a participé également aux **ateliers des solutions**, une initiative visant à intégrer la biodiversité, les risques naturels, l'activité agricole, et les besoins de développement urbain au sein de la stratégie territoriale du SCoT Sud Gard.



Il soutient également le **programme Petites Villes de Demain** en signant des ORT pour plusieurs communes et participe activement aux comités de pilotage, assurant ainsi une mise en œuvre efficace des projets locaux. Cela inclut notamment sa participation au comité de pilotage de validation de l'ORT de Vauvert le 3 juin 2024, ainsi qu'à la signature et à la visite des projets en présence du secrétaire général de la Préfecture le 8 juillet 2024. Il a également pris part au comité de pilotage d'avancement de l'ORT Pays de Sommières le 5 décembre 2024.

B) Contrat territorial régional et politique Bourg-centre Occitanie

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) Vidourle Camargue 2022-2028, élaboré à la suite de la délibération du Conseil Régional du 16 décembre 2021, s'inscrit dans les orientations des nouvelles politiques territoriales.

Aligné avec les objectifs du **Pacte Vert Occitanie 2040**, il cherche à contractualiser avec les structures locales disposant d'un projet de territoire. Le CTO répond aux défis climatiques, économiques et sociaux à travers sept objectifs stratégiques, tels que l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles et l'amélioration du bien-être des habitants.

Porté par le PETR Vidourle Camargue (chef de file), en collaboration avec la Région Occitanie, les 5 EPCI membres et le Département du Gard, le CTO a été adopté en décembre 2022 et signé officiellement le 14 septembre 2023 à Aimargues.

Les signataires du CTO (PETR, 5 EPCI, Département du Gard et Région Occitanie) composent le **comité de pilotage**, chargé d'identifier et de sélectionner les projets en fonction de leur maturité et de leur conformité avec le Pacte Vert, puis de les présenter aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel. Le CTO repose également sur une **gouvernance participative**, incluant un Comité Participatif Citoyen (via le Conseil de Développement du PETR) et la Conférence

des Maires. Ce contrat s'inscrit dans une **feuille de route partagée** entre le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue, les orientations départementales du Gard et les politiques régionales.

Programme opérationnel 2024

L'élaboration du Programme Opérationnel (PO) du Contrat Territorial Occitanie Vidourle pour 2024 s'est déroulée en plusieurs étapes à cheval sur les exercices 2023-2024 :

- **4 octobre 2023 à Codognan** : Lors de la Conférence des maires, les conseillers régionaux ont présenté les dispositifs régionaux et la méthodologie des programmes opérationnels, ainsi que la date limite de soumission des projets, fixée au 31 mars de l'année N.
- **Septembre à décembre 2023** : Une tournée des communes a permis d'examiner les projets 2024, de déterminer les subventions appropriées et d'accompagner les communes dans le dépôt de leurs demandes.
- **Février à mars 2024** : Cinq réunions "Subventions et contractualisations" ont été organisées au niveau des EPCI pour dresser le bilan du PO 2022-2023, rappeler les dispositifs en vigueur, discuter des évolutions et vérifier les dossiers pour 2024.
- **Mars à avril 2024** : Des réunions bilatérales ont eu lieu entre la Région et le PETR pour examiner les dossiers, prioriser les projets structurants et tenir un Comité technique le 10 avril 2024, suivi d'un comité de pilotage le 2 mai 2024.

En 2024, la Région Occitanie a soutenu 40 dossiers dans le cadre du programme opérationnel du CTO Vidourle Camargue, accordant un total de 2 701 124,70 € d'aides régionales.

Certains dossiers n'ayant pas pu être attribués pour l'année 2024, **20 d'entre eux ont été reportés au programme opérationnel 2025**. Par ailleurs, 12 opérations ont été retirées du programme en raison de leur inéligibilité, de leur manque de maturité ou de l'absence de dépôt.

Pour mémoire, le bilan de la programmation 2022-2023, faisait état de 108 dossiers ayant bénéficié de subventions régionales, pour un montant total de 5 millions d'euros.

Mise en œuvre de la politique Bourg-Centre Occitanie

Le dispositif Bourgs-Centres Occitanie vise à renforcer les fonctions de centralité des communes concernées en structurant les services, améliorant l'accès à la santé, soutenant le développement économique et améliorant le cadre de vie, tout en s'alignant avec les objectifs du Pacte Vert régional. Sur le territoire du PETR Vidourle Camargue, cette politique a connu **un fort dynamisme ces dernières années**, témoignant de l'engagement des collectivités locales et de la Région pour renforcer l'attractivité et la vitalité des bourgs-centres.



En 2023, huit communes ont prolongé leurs contrats pour la période 2022-2028 par avenant : Calvisson, Sommières, Aimargues, Entre-Vignes, Marsillargues, Lunel-Viel, Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi. En 2024, ces contrats ont été validés lors de la **signature officielle des contrats et avenants Bourgs-Centres Occitanie** à Gallargues-Le-Montueux, le 2 avril, en présence de Florence Brutus, Vice-

Présidente de la Région Occitanie. Cet événement a également marqué l'intégration officielle des communes de Vergèze et Gallargues-Le-Montueux dans le dispositif.

Le PETR Vidourle Camargue a joué un rôle central dans la coordination et la rédaction des documents relatifs à la politique contractuelle territoriale, assurant une approche structurée et cohérente en collaboration avec ses partenaires locaux. Cette implication s'est concrétisée en 2024 par la validation de deux nouveaux avenants : celui de Boisseron lors du comité de pilotage du 1^{er} mars 2024, et celui de Vauvert, validé par consultation écrite le 3 mai 2024.

En parallèle, le PETR a soutenu et coordonné l'examen de trois nouvelles candidatures pour la période 2022-2028 :

- Vergèze, validée lors du comité de pilotage du 19 janvier 2024,
- Aubais, validée lors du comité de pilotage du 3 septembre 2024,
- Codognan, validée lors du comité de pilotage du 12 décembre 2024.

En 2024, le nombre de communes engagées dans le dispositif Bourgs-Centres Occitanie sur le territoire du PETR Vidourle Camargue atteint désormais 14 communes.

La Région Occitanie a décidé de suspendre les nouvelles candidatures à partir de fin décembre 2024 pour se concentrer sur la mise en œuvre des contrats en cours et assurer le succès des projets engagés, afin de maximiser l'impact des contrats actuels avant d'envisager toute nouvelle extension.

Soutien à l'ingénierie territoriale

La Région Occitanie s'engage activement à soutenir les territoires de projet dans le cadre des contrats territoriaux ruraux 2022-2028, en **renforçant l'ingénierie territoriale**.

Cet engagement se concrétise par la signature en 2024 d'une **Convention Pluriannuelle d'Objectifs** avec le PETR Vidourle Camargue, d'une durée de 6 ans, visant à opérationnaliser le Pacte Vert Occitanie. Elle a pour principaux objectifs d'établir un dialogue stratégique entre la Région et les territoires, de soutenir financièrement les projets locaux alignés avec les priorités du Pacte, de promouvoir un développement équilibré et durable, d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires, ainsi que de renforcer l'animation et l'ingénierie locale.

Cette convention est revue et ajustée chaque année pour s'adapter aux évolutions des besoins et des priorités territoriales, garantissant ainsi une **approche dynamique et réactive** du développement régional. Elle reconnaît également le PETR Vidourle Camargue en tant que chef de file pour la coordination du CTO et du BCO, chargé du suivi des programmes européens (ATI, FEDER, Leader) et de l'accompagnement des collectivités dans le montage de leurs projets. En outre, il met en œuvre la **dotation pour l'innovation** des CTO ruraux 2022-2028 et joue un rôle clé de relais pour les directions régionales.

Dans ce contexte, une aide de 35 000€ a été attribuée par la Région Occitanie en avril 2024 pour soutenir l'ingénierie territoriale du PETR Vidourle Camargue

Ce soutien à l'ingénierie affirme l'engagement durable de la Région envers les territoires de projet, garantissant ainsi la mise en œuvre efficace des projets locaux et l'accompagnement des territoires dans l'atteinte de leurs objectifs.

Assemblée des territoires

Le 19 mars 2024, la Région Occitanie a réuni sa nouvelle Assemblée des Territoires à l'Hôtel de Région de Toulouse. Composée paritaire d'élus et de citoyens, cette instance de concertation a pour objectif de co-développer les politiques territoriales régionales. Le PETR Vidourle Camargue a activement participé à cette journée, représenté par Claude Constant, élu de la société civile et président du Conseil de développement. Cette participation témoigne de l'engagement du PETR dans les démarches collaboratives de la Région, visant à renforcer l'équité territoriale et à répondre aux attentes des habitants.



LES CHIFFRES CLÉS « CONTRACTUALISATIONS » DE L'ANNÉE 2024

54 rencontres organisées au titre de la tournée des communes EPCI

**CRTE : 42 projets soutenus pour 4 800 766 € d'aides nationales
et actualisation de la liste indicative des projets 2025-2026**

CTO : 40 projets soutenus pour 2 701 124,70 € d'aides nationales

BCO : 14 communes labélisées sur l'ensemble du territoire

Ingénierie territoriale : 35 000 € d'accompagnement voté par la Région Occitanie

FONDS EUROPEENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENTS (FESI)

L'année 2024 est celle du conventionnement entre la Région Occitanie et le PETR pour la mise en œuvre du dispositif européen LEADER pour la période 2023-2027 (Le DLAL FEAMPA et l'ATI FEDER ayant été conventionnés avec l'autorité de gestion régionale en 2023).

Une nouvelle édition du Joli Mois de l'Europe a été organisée pour mettre en lumière des projets financés par LEADER et FEAMPA en collaboration avec les intercommunalités et les maisons de l'Europe du Gard et de l'Hérault.



JOLI MOIS DE L'EUROPE – MAI 2024

Plusieurs rendez-vous ont été programmés :

- 1 rencontre « Entreprendre avec l'Europe en Vidourle Camargue » réunissant une cinquantaine d'entreprises et partenaires économiques à la Cave coopérative Héraclès de Codognan ;
- 3 jours d'échange avec une délégation de 5 Groupes d'Action Locaux polonais. Ce groupe a visité les projets soutenus par l'Union Européenne à Lunel, Grau-du-Roi et Vauvert ;
- 1 stand sur les labels de qualités alimentaires européens et le label Vignobles et Découvertes (réseau financé par LEADER) au Festival Vèrévin à Campagne ;
- Des balades avec le sac à dos « Le Comporte » issu d'une coopération oenotouristique financée par LEADER à Aigues-Mortes à l'occasion de la fête du Port de plaisance.



Délégation des GAL de la région polonaise de Mazovie – Grau-du-Roi – 15 mai 2024

A) Le programme européen LEADER

Fin de programme 2014-2022 : paiement des soldes

Les derniers porteurs de projets ont été accompagnés pour déposer les demandes de paiement des subventions attribuées sur l'enveloppe 2014-2022 avant la date limite du 31 décembre 2024. En 2024, cela a représenté 587 700 € de fonds européens payés au bénéfice de 29 projets locaux.

Lancement du programme LEADER 2023-2027

La convention de « Développement local mené par les acteurs locaux » du Plan stratégique national de la PAC 2023-2027 signée entre la Région Occitanie et le PETR a été officialisée à Gallargues-le-Montueux le 2 avril 2024 par Florence Brutus, vice-présidente du Conseil Régional Occitanie en charge de l'aménagement, de la cohésion des territoires et de la ruralité.

Cette convention fixe le contenu des fiches-actions, le périmètre d'intervention, ainsi que la répartition des crédits FEADER (1 496 491 €) entre les objectifs stratégiques détaillés ci-dessous.



L'équipe technique du GAL a poursuivi ses missions d'accompagnement en accueillant 100 porteurs de projets sur l'année. Parmi ceux-ci, 34 projets ont été réorientés vers d'autres dispositifs d'aide alors que 33 sont encore au stade de maturation et d'analyse. Les 32 autres candidats ont été sélectionnés par le comité de programmation du GAL Vidourle Camargue, dont 20 ont été accompagnés jusqu'à l'étape du dépôt de leur demande d'aide sur la nouvelle plateforme numérique EUROPAC mise en service en septembre 2024 par la Région Occitanie.

Animation dans le cadre du Mois de l'ESS

Pour la première année, le GAL a proposé une animation dans le cadre du Mois de l'ESS, dynamique nationale à l'initiative des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS). Ainsi, la matinée de l'économie coopérative en Vidourle Camargue a réuni une quarantaine de participants à Junas le 22 novembre. En collaboration avec la Maison des Initiatives de l'ESS du Gard et l'Union Régionale des SCOP, le PETR a proposé des témoignages de coopératives, la visite du Comptoir Junasol et un atelier d'interconnaissance.

Afin de développer les réseaux dans le domaine de l'ESS, le GAL a accompagné des agents des EPCI à un Club des Territoires pour l'ESS à Lodève. Le GAL a également participé au *P'tits déjà des assos* de l'ACEGAA à Nîmes et à la rédaction de l'appel à communs du Conseil départemental du Gard, à une rencontre « Territoire et citoyens en Occitanie » à Carcassonne.



LES CHIFFRES CLÉS LEADER DE L'ANNÉE 2024

Programme 2014-22 : 99% de l'enveloppe financière consommée

Programme 2023-27 :

5 comités de programmation et autant du comité technique

6 rencontres Inter-GAL régionales et départementales

4 rencontres avec les chambres consulaires

Les enjeux 2025

Bien qu'au niveau du PETR, l'accompagnement des candidats et le comité de programmation soient actifs depuis plus d'un an, 2025 sera marquée par le démarrage de l'instruction administrative selon la nouvelle procédure 2023-2027 de la Région Occitanie. L'équipe technique devra s'adapter à l'utilisation de la plateforme Europac, aux échanges avec de nouveaux instructeurs régionaux et à un rôle davantage tourné vers l'animation territoriale.

Pour ce faire, le GAL portera son effort sur :

- Des procédures plus exigeantes en termes de sélection compte tenu de la consommation très rapide de l'enveloppe financière ;
- Le suivi des premières programmations, des actes d'engagement et des cofinancements ;
- La promotion des actions du GAL et de l'intervention de l'Union Européenne par le biais des médias locaux et en partenariat avec les intercommunalités ;
- L'élaboration d'une méthodologie d'évaluation du GAL dans le prolongement du renouvellement du projet de territoire du PETR (mise en récit, écoutes territoriales).

B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER

Le territoire du PETR Vidourle Camargue a été **lauréat de l'ATI FEDER 2021-2027**, avec un conventionnement officiel signé avec la Région Occitanie au début de l'année 2023. En tant que chef de file, le PETR pilote la mise en œuvre de cette mesure visant à soutenir des projets structurants pour le territoire, dans une perspective de **rééquilibrage territorial entre les zones urbaines et rurales**.

L'Autorité de gestion a fourni des fiches pédagogiques détaillant les opérations éligibles et les conditions à respecter dans le cadre de la priorité 5 du programme FEDER Occitanie 2021-2027. La procédure de pré-sélection des projets est partagée entre le Comité de Pilotage du CTO et l'ATI. Chaque projet soumis doit obtenir un **avis de pré-sélection** validant sa conformité avec la stratégie territoriale.

Priorisation par la Région Occitanie et pré-sélection des opérations

En 2024, la Région Occitanie a priorisé trois opérations dans le cadre de l'ATI FEDER Vidourle avec les montants fléchés de FEDER suivants :

- **Commune d'Entre-Vignes – Construction d'une crèche de 20 places : 271 660,00 €**
Ce projet a été présélectionné lors du Comité de pilotage du 14 septembre 2023.
- **Commune de Lunel – Place des Martyrs de la Résistance : 957 714,90 €**
Ce projet a été présélectionné par consultation écrite lors du Comité de pilotage du 8 octobre 2024.
- **Commune de Vauvert – Parc Nelson Mandela, réaménagement des abords d'un centre commercial : 195 100,00 €**
La pré-sélection de ce projet devrait avoir lieu début 2025.

Il est important de souligner que les montants affichés ci-dessous correspondent aux montants maximaux attribuables et peuvent varier en fonction de l'instruction du dossier et de l'assiette des dépenses retenues en fin de processus.

L'enveloppe régionale de l'ATI FEDER est théoriquement consommée en raison du nombre élevé de dossiers déposés en Région Occitanie. Face à cette situation, la Région a procédé à une priorisation des projets. Par conséquent, sauf en cas de sous-réalisation, de défection ou d'abandon d'un dossier, les pré-dépôts de nouvelles opérations sont suspendus jusqu'au printemps 2025 au moins.

LES CHIFFRES CLÉS ATI FEDER DE L'ANNÉE 2024

3 dossiers priorisés

2 pré-sélections effectuées

1 424 474 € de FEDER fléchés par la Région Occitanie

C) Le programme DLAL FEAMPA GAL Pêche et Aquaculture

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture

FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture

De nouveaux projets présentés en Comité de Sélection le 9 octobre 2024

En 2024, trois nouveaux projets ont été sélectionnés pour un montant total d'aide publique de 91 124.56 € : la mise en œuvre d'une démarche collective de qualité « Les Graulinades » (SPL du Grau du Roi), le remplacement du moteur, du système de propulsion du Lisieux et la création d'outils de communication (Association des Traditions Marines Méditerranéennes), l'Hybridation des Petits Métiers d'Occitanie (CEPRALMAR).



Ces projets contribueront localement à la valorisation des ressources halieutiques par la création d'une marque locale, la restauration du patrimoine maritime et le soutien à la recherche de procédé en faveur de la décarbonation de la pêche professionnelle.

Ces trois projets représentent un montant d'investissement cumulé de 113 905.71 €.

Trois autres projets ont également été présentés pour avis d'opportunité : la conception d'une série de vidéos sur les 11 Prud'homies d'Occitanie (Prud'homie de Palavas Les Flots), la création d'un parcours d'interprétation dans le cadre de la phase 2 de la Cité de la Pêche (commune du Grau-du-Roi) et l'expérimentation d'un Rov antifouling pour nettoyer les coques des bateaux de pêche (OP du Sud et Greenov).

Ces trois projets contribueront à la sensibilisation et l'amélioration des connaissances sur les institutions de pêcheurs professionnels, à la promotion des métiers de la pêche et à la recherche d'un procédé d'entretien des navires plus respectueux de l'environnement.

Consommation de la maquette financière 2021 -2027

Au 31/12/2024, la maquette financière DLAL FEAMPA est consommée à hauteur de 20% (hors projets qui présentés ce jour pour avis d'opportunité). En comptabilisant les projets présentés pour opportunité, l'enveloppe financière serait consommée à hauteur de 50%.

Fiches actions	FEAMPA attribué	FEAMPA Sélectionné et voté	FEAMPA Reste à consommer	FEAMPA % reste à consommer
1 Soutien aux activités de production, de transformation et de commercialisation au détail des produits halieutiques	116 000 €	11 978,68 €	104 021,32 €	-
2 Mise en valeur des métiers de l'économie bleue et soutien à la diversification des activités et des produits	116 000 €	28 413.22 €	87 586.78 €	-
3 Gestion et restauration de la biodiversité, des milieux naturels, réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue et lutte contre le changement climatique	174 000 €	26 375.92 €	147 624.08 €	-
4 Animation, fonctionnement du GALPA	145 000 €	46 627.10 €	98 372.90 €	-
5 Coopération	29 000 €	0 €	29 000 €	-
TOTAL	580 000 €	113 394,92 €	466 605,08 €	80,45 %

2021-2027 Participation aux rencontres nationales DLAL à Saint Malo

Du 01 au 03 juillet 2024, les GALPAs français étaient conviés aux rencontres nationales DLAL FEAMPA, organisées par la Région Bretagne et le GALPA Côte d’Emeraude Rance Baie du Mont Saint Michel.

A cette occasion, de nombreux porteurs de projets ont été présentés. Parmi eux, 3 réalisés en Vidourle Camargue :

- Labélisation pêche durable du thon rouge à l’hameçon, qui soutient les techniques de pêches respectueuses de la ressource, valoriser les espèces locales et favoriser la consommation locale des produits pêchés
- IN OVO, qui a expérimenté de nouveaux supports de ponte de seiches et calmars
- Le Contrat de filière pêche, qui élabore une réponse commune aux enjeux de la pêche en Occitanie en recensant les projets à mener à court et moyen terme

Madame Louise Hennache de l’OP du Sud, Monsieur Antoine Balazuc du CEPALMAR et Monsieur Emmanuel Bassinet du CRPMEM d’Occitanie ont témoigné de leurs expériences.

Pour plus d’informations : [Article : les rencontres nationales dlal feampa a Saint-Malo](#)

Retour sur une première année d’enquête pour la commission Pêche et Aquaculture

En janvier 2024, les membres du Conseil de Développement (CODEV) du PETR Vidourle Camargue ont validé la création d’une nouvelle commission sur le thème de la pêche en étangs, canaux et l’aquaculture. Cette commission, animée par la chargée de mission du GALPA Vidourle Camargue est composée de

Monsieur Claude CONSTANT, Président du CODEV, Monsieur Bernard DIREXEL et Madame Danièle MARTINEZ, membres du CODEV. Cette commission a pour objectifs d’améliorer l’état des connaissances dans ces domaines d’activités, d’identifier les conditions optimales, les problématiques et des solutions potentielles et de repérer des projets inspirants duplicables en Vidourle Camargue.

A ce jour, une vingtaine d’enquêtes ont été menées auprès de pêcheurs professionnels, aquaculteurs, structures en lien avec les acteurs de la filière et poissonniers. Ces premières enquêtes ont permis d’affiner l’état des lieux de cette filière et de mettre en exergue les difficultés rencontrées par les acteurs de la filière. De nombreuses pistes d’actions ont également été évoquées pour améliorer la situation.

Pour plus d’informations : [Article : premiers retours d’enquêtes de la commission](#) La Commission Pêche et Aquaculture du PETR affinera ses recherches jusqu’en fin 2025.

Les chiffres clés DLAL FEAMPA de l’année 2024

1 Comité de Sélection + 1 comité technique et des financeurs
3 projets sélectionnés + 1 dossier animation (prochainement présentés en CP régionale)
3 projets présentés pour avis d’opportunité
20 % de l’enveloppe financière consommée au 31/12/2024

LA MISSION PATRIMOINE

Rappel : La sauvegarde et la valorisation du patrimoine reposent sur deux axes validés dans le cadre de la mission : L'inventaire, son utilisation et sa communication et la stratégie de conservation et de valorisation mise en place comprenant l'aide locale au montage de projets et les labellisations pouvant être obtenues, de proximité comme de rayonnement national.

La mission patrimoine a constitué depuis 2008 un réseau de correspondants patrimoine très actif qui participe aux deux axes.

A) Inventaire du patrimoine, communication

Le portail GERTRUDE de l'inventaire a été installé AU PETR en 2023. Une 1ère formation au portail a été suivie par la chargée de mission. Cependant sur décision du Ministère de la Culture fin 2023 d'autoriser le territoire à présenter sa candidature finale en commission d'attribution du label Pays d'Art et d'histoire, le programme initialement prévu de saisie des données sur la base GERTRUDE a été reporté à 2025. L'inventaire a principalement été utilisé pour l'instruction de la candidature au label PAH, l'ensemble des synthèses patrimoniales par thématiques ont été publiées à cette occasion et un ensemble de cartes disponibles par thématiques a été produit.

Animation/Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine

La réunion du 9 décembre 2024 à Uchaud a permis de réunir le réseau et les associations partenaires de la mission patrimoine. Les avancées sur les grands projets et projets transversaux sur le territoire ont été présentés par les porteurs de projets. Le chemin européen « Sur les pas des huguenots », actuellement mis en tourisme à l'échelle départementale, en partenariat avec la FF de Randonnée Pédestre, le label « Vauvert Ville Etape » récemment obtenu sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, étape entre Saint-Gilles et Gallargues. Le projet VIA DOMITIA qui traverse le PETR d'Est en Ouest s'est structuré très récemment en association régionale basée à Uchaud avec une perspective de valorisation à l'échelle de l'Occitanie. Le projet MEMODICI sur la CCRVV de collecte et mise en ligne d'archives privées qui peut être étendu à d'autres collectivités, le projet pierre sèche sur la CC Pays de Sommières, inventaire des bâtis et des savoir-faire. L'exemple d'un inventaire en cours sur l'un des villages concernés.



Réseau des correspondants patrimoine Vidourle Camargue, réuni le 9 décembre 2024 à Uchaud

Valorisation de l'inventaire :

Conférences :

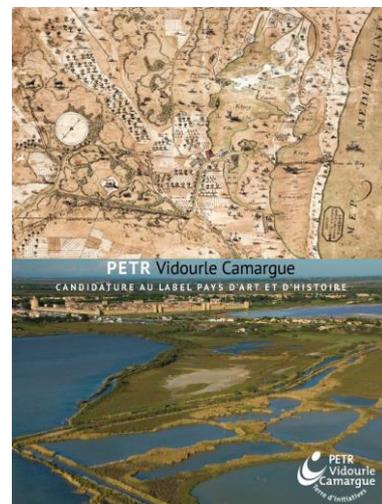
- La cuisine des cabanes en partenariat avec la municipalité de Lunel et l'association « Pour le canal de Lunel ».

- L'histoire du sel en baie d'Aigues-Mortes, conférence d'animation d'une soirée « mécénat » en faveur de la rénovation du temple de Sommières.
- Enregistrements radio Aigues-Mortes delta FM : Douze podcasts enregistrés en modules de 5 minutes sur les grandes figures du territoire et l'histoire de la baie d'Aigues-Mortes.

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

Instruction du label Pays d'Art et d'Histoire

Instruction finale de la candidature, rédaction chartée déposée en juillet 2024. Présentation le 10 septembre en commission régionale d'attribution du label. Territoire labellisé le 4 novembre 2024 à la DRAC Occitanie. Rédaction de la convention et du programme d'actions en partenariat avec la DRAC. Objectif de signature au 1^{er} trimestre 2025. Le label prend effet au lendemain de la signature de convention entre le PETR représenté par son président et le préfet de Région. La mission patrimoine sera remplacée dans la continuité par la mission Pays d'art et d'histoire.



La délégation du PETR Vidourle Camargue pour la présentation en commission régionale

Suivi de projets de conservation et valorisation dossiers en cours : 8 dossiers en 2024

- Chemin des huguenots européens. Réunions de mise en tourisme. Validation du point de départ à Aigues-Mortes.
- Archives américaines de Psalmodi. Indexation à la commune après arrivée des fonds.
- Inventaire du bâti en pierre sèche CCPS dossier UNESCO/ Ministère de la Culture, instruction et financement. Deuxième phase inventaire après formation des associations recenseuses.
- Instruction du dossier Compostelle étape Vauvert (lauréat) avec l'OT CCPC
- Aigues-Mortes projet d'un musée de Société dans l'ancienne bibliothèque en centre ancien.
- Maison du boutis Calvisson. Mise en sécurité des collections inventoriées et réaménagements des locaux pour mise aux normes de l'ouverture au public. Projet de développement d'ateliers.
- Aigues-Vives. 22 octobre Colloque Gaston Doumergue 2024 à l'occasion du centenaire de sa nomination à la présidence de la République.
- Sommières le temple. Aide à la rénovation. Opération de mécénat conduite a permis de financer l'étude préalable de travaux en 2024. Première phase de travaux d'urgence en 2025.

Mécénat 2024

La gestion du mécénat au dossier avec les communes concernées reste privilégiée.

Un partenariat avec la fondation du patrimoine permet de renforcer les campagnes d'appel aux dons actuellement ouvertes sur le temple de Sommières, le temple de Vauvert, le temple de Beauvoisin.

LA MISSION OENOTOURISME

Pour faciliter la mise en lien des membres et plus largement, l'animation collective de la dynamique et une meilleure visibilité du label aux yeux du grand public, les élus du PETR Vidourle Camargue ont validé la création d'un poste à mi-temps, au 1^{er} octobre 2024.

Vignobles & Découvertes

Le nom de la destination a évolué en fin d'année 2024 pour devenir "Camargue, Languedoc, Muscat de Lunel". Cette destination Vignobles et Découvertes est la 74^{ème} destination oenotouristique française lauréate auprès d'Atout France, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme pour la partie Tourisme et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc pour la partie viticole.

Le projet mobilise plus d'une centaine d'acteurs du tourisme à l'échelle du territoire du PETR. Il déroule un plan d'actions sur 3 ans (2023-2026) autour de 3 axes : l'animation de réseau, la communication et la promotion, l'écoute client et la démarche progrès.

Mieux connaître son territoire et ses acteurs pour partager et transmettre des valeurs communes sont les objectifs de cette démarche avec pour produits phares les quatre appellations d'origine contrôlées que sont Languedoc Sommières, Languedoc Saint-Christol, Muscat de Lunel et Sable de Camargue.



Actions mises en œuvre en 2024

- Janvier : Ateliers et remise des plaques de la marque "Vignobles et Découvertes" pour 12 signataires,
- Avril : Lancement de la saison autour des vins en avril à la Capitainerie à Port Camargue - Le Grau-du-Roi, lors des "Rencontres Vignerones",
- Novembre : Sortie de découverte organisée par l'office de tourisme du Pays de Lunel sur la commune d'Entre-Vignes suivie d'un buffet convivial à Viavino avec au programme :
 - ➔ Activité en itinérance : circuit à vélo électrique (entreprise station BEES d'Aigues-Mortes) pour découvrir 3 lieux insolites au choix :
 - Visite de la pépinière l'Arc en Fleur sur le thème « Des plantes et des fleurs méditerranéennes comestibles »
 - Visite de la ferme à spiruline Croqu'La Vie sur le thème « L'agriculture hors-sol et la spiruline »
 - Visite de la micro-brasserie artisanale biologique Le Petit Caboulot sur le thème « La bière artisanale au pays du vin »
 - ➔ 2 ateliers-activités au domaine Guinand : escape game dans les vignes, atelier d'assemblage de vins.
 - ➔ Découverte de l'agro-pastoralisme : présentation d'une exploitation d'agropastoralisme à Viavino par la Bergerie d'Entre-Vignes.

La nouvelle dynamique apportée par le recrutement d'un agent jusqu'en 2026 permet de renforcer l'animation de la marque au niveau du territoire. Le lien humain entre les acteurs est recréé, les volontés d'action sont recensées pour permettre une meilleure connaissance des 113 partenaires du réseau entre eux ainsi qu'une plus grande visibilité de la destination aux yeux du grand public.

Au 31 décembre 2024, ce sont 24 partenaires signataires qui ont été rencontrés : vigneron indépendants et caves coopératives ainsi qu'une partie des hébergeurs (gîtes, hôtes, chambres d'hôtes). C'est au cours de ces rendez-vous que les coordonnées sont vérifiées en vue de la réactualisation de l'annuaire des signataires, et que le sac à dos vigneron le Comporte est proposé.

Au cours de l'année, la commission tourisme a vu la tenue de 2 comités techniques et de 2 comités de pilotage, ainsi qu'une réunion avec l'INAO, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, et Atout France pour valider le changement de nom de la destination.

Tout ce travail ne peut se réaliser qu'en partenariat avec les offices de tourisme du territoire : Pays de Sommières, Lunel Agglomération, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi, Cœur de Petite Camargue (Vauvert). Ils sont les premiers acteurs de terrain pour identifier un potentiel partenaire intéressé par la marque Vignobles et Découvertes et de précieux alliés dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Les syndicats des vins du territoire sont eux aussi des relais de qualité auprès des vigneron et caves coopératives du territoire et sont associés à la démarche Vignobles et Découvertes.

Enfin, l'adhésion à la Fédération nationale Vignobles et Découvertes a été validée, amenant une dynamique supplémentaire quant à la valorisation de la destination "Camargue, Languedoc, Muscat de Lunel" tout en permettant un accompagnement et un partage d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres destinations sur le territoire français.

Le travail se poursuit en 2025 autour du plan d'actions notamment sur les opérations suivantes :

- Actualisation de la charte graphique et de la documentation,
- Proposition de 3 temps forts de formation et d'apprentissage auprès des partenaires sur l'œnotourisme durable, « Connaître et déguster les vins de mon territoire » et « Créer une offre œnotouristique rentable : les règles d'or »,
- Proposition de formation et d'accompagnement des offices de tourisme et professionnels pour la mise en tourisme du Comporte,
- Participation à l'évènement national « Vignobles en scène ».



Le Comporte, sac de l'œnotouriste en famille ! (Photo PETR)

LE PROJET TERRITORIAL ALIMENTAIRE (PAT)

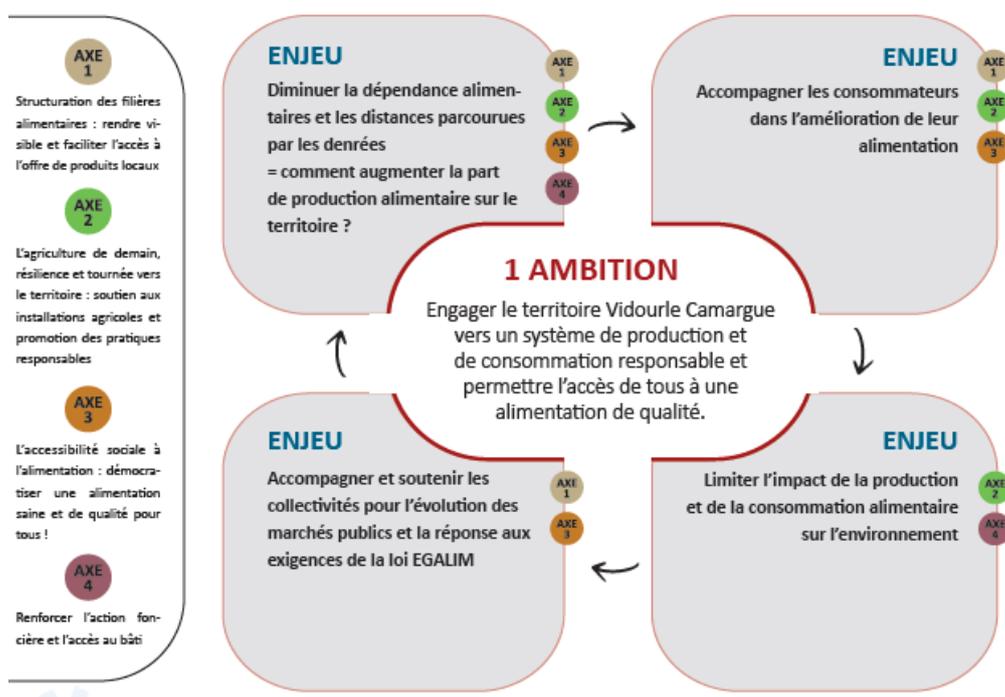
Rappel des missions

- Mission de développement d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du PETR Vidourle Camargue : animation et coordination des acteurs locaux (comité de pilotage, communes et communautés de communes, restauration collective, producteurs, logistiques, partenaires techniques et institutionnels...).
- Aide à l'émergence de projets et appui technique au montage de projets
- Élaboration de la stratégie alimentaire territoriale ainsi que du programme d'actions pluriannuel
- Mission en lien avec les politiques nationales et régionales de l'alimentation mais également de la DRAAF et des Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault.

CHIFFRES CLÉS

- La labellisation « PAT » par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le volet 1 « émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux » pour 3 ans (31/12/2024), avec l'appui de l'Etat pendant 3 ans à hauteur de 70%, nécessaire à la pérennisation de la mission « Alimentation ».
- La demande de labellisation en PAT de niveau 2 dit « opérationnel » pour 5 ans à partir de 2025
- Une synthèse des préoccupations des acteurs
- Un diagnostic alimentaire et agricole du territoire
- Près de 200 acteurs concertés et fédérés
- Une dizaine de temps forts organisés pour communiquer sur le PAT,
- Une dizaine de temps de travail utiles à l'élaboration de la stratégie et d'un plan d'action
- Douze podcasts enregistrés dans l'émission « L'alimentation, toute une histoire », en collaboration avec 3 radios locales

Rappel de la stratégie



2 ANS DE LABÉLISATION PAT... QUELLES ACTIONS EN COURS ?

AXE 1 : Structuration des filières : rendre visible et faciliter l'accès à l'offre de produits alimentaires.

- **Création de l'outil « Savoure Vidourle Camargue » pour valoriser l'offre alimentaire locale**, via une commission du réseau des correspondants citoyens : <https://savourezvidourlecamargue.petr-vidourlecamargue.fr/>
- Évènement de la « **Semaine de l'alimentation durable** » sur tout le territoire en novembre 2022
- **Série de podcast « L'alimentation, toute une histoire ! »** en collaboration avec 3 radios associatives locales : Delta FM Aigues-Mortes, Radio Sommières, Radio Système Vauvert. Cette série de podcast a pour objectif de mettre en valeur des initiatives locales et des thématiques transversales à l'alimentation (patrimoine, précarité, eau, lutte contre le gaspillage, etc.). 12 podcasts ont été enregistrés et diffusés jusqu'à présent.
- **Appui techniques et financiers au projet tiers-lieux nourricier & création d'une conserverie végétale**, portés par la FD CIVAM Gard.
- **Création d'un document de vulgarisation du PAT et de ses objectifs à destination des élus du territoire.**
- **Projet d'atelier de transformation du murex et de la nasse avec la SOCOMAP** : bassin de conservation, centre d'épuration, cuisson et ensacheuse.

AXE 2 : L'agriculture de demain, résiliente et tournée vers le territoire : soutien aux installations agricoles et développement de pratiques responsables.

- **Partenariat SupAgro** : Expérimentation d'une méthode d'évaluation de performance agroécologique à l'échelle d'une 20aine d'exploitations du territoire (toute filière agricole confondue)
- **Surplus agricoles** : coordinateur des acteurs de la solidarité alimentaire avec les productions locaux pour rendre plus accessible une alimentation de qualité et valoriser les surplus agricoles.
- **Mobilisation** (participation aux comités techniques) **du PAT sur 2 projets indirects** qui prennent place sur le territoire : SALT'EAUX et FIBANI
- **Labellisation « Territoire Bio Engagé » par Interbio Occitanie** : les 5 EPCI sont éligibles, et 33 communes sur 50 sont éligibles. La communauté de communes Petite Camargue a fait la démarche pour être labellisée, en cours pour Terre de Camargue.

AXE 3 : L'accessibilité sociale à l'alimentation : démocratiser une alimentation saine, de qualité et lui redonner du sens

- **Accompagnement des collectivités dans le cadre de leur restauration collective** (pas d'actions précises mais accompagnement selon les besoins). Par exemple : aide au sourcing pour l'approvisionnement en local de la cuisine du lycée Victor Hugo (Lunel), appui au montage de dossier pour financement de l'extension de la cuisine de Lunel-Viel, visite interPAT sur les marchés publics et la valorisation des biodéchets en restauration collective (à destination des élus et techniciens du PETR ainsi que du Pays de l'Or Agglomération), etc.
- **Lancement du Défi FAP (Familles à Alimentation Positive) à la rentrée 2025 avec le Civam bio 34 et la FD Civam 30** auprès de 45 foyers exposés à toute forme de précarité.

Les objectifs : (1) Accéder à une alimentation équilibrée, de qualité, bio, locale et de saison, sans augmentation du budget, (2) Rencontrer, échanger, transmettre et partager avec d'autres foyers/structures sociales du territoire Vidourle Camargue.

Le défi FAP se mettra en place sur l'année scolaire 2025-2026. Il s'agit donc actuellement de faire voter le projet en comité syndical et d'organiser son cadrage (recrutement des équipes, des familles, 1^{ère} échéance du projet, etc.).

- **Animation de Proxidon avec la Banque Alimentaire du Gard** (plateforme numérique créée par les BA permettant aux associations d'aide alimentaire de collecter les surplus et invendus encore consommables des donateurs situés aux alentours) : Conventions entre les CCAS de Calvisson, Aigues Mortes, Le Grau du Roi, Clarensac, Caveirac, La croix Rouge de Vergèze et la Banque alimentaire 30. En cours pour Aimargues et Uchaud. Deux sessions de formation organisées le 12/12/23 et le 04/03/24.
- **Lancement d'une étude de faisabilité de création d'une épicerie sociale et solidaire à Lunel Agglo**, avec l'ANDES.

AXE 4 : Renforcer l'action foncière et l'accès au bâti

- **Enquête foncière en 2023** afin de recenser les besoins des communes, sonder leur intérêt sur le foncier agricole et les perspectives envisagées puis identifier leur degré de connaissance tant sur les outils que sur les opérateurs susceptibles de les accompagner.
- **Rencontre des communes ayant un intérêt de mobiliser leur foncier (public ou privé) et accompagnement** de certaines d'entre elles selon les besoins : 10aine de communes rencontrées à l'échelle du PETR (exemple de projets : installation d'agriculteurs, mobilisation des friches privées, création d'un périmètre PAEN, création d'un jardin nourricier/pédagogique municipal, contractualisation avec éleveurs pour entretien des friches, porter à connaissance des outils fiscaux pour lutter contre cabanisation et préserver la vocation agricole des terres...)
- **Forum du foncier** à destination des élus : témoignages de collectivités voisines + ateliers d'interconnaissance autour de 3 questions > (1) garantir l'usage respectueux des terres, (2) protéger durablement la vocation agricole, (3) favoriser l'accès/l'aide à l'installation d'agriculteurs.
- **Candidature au dispositif FEADER 2023-27 « Coopération territoriale »** : création d'un futur « Pôle foncier » sur le territoire pour pérenniser l'animation foncière et accompagner les communes les plus avancées dès 2025.
- **Création d'un guide d'entretien « alimentation et foncier »** à destination des communes du PETR : lancement des entretiens en octobre. L'objectif est de faire un état des lieux des communes sur les 4 axes du PAT, d'informer au sujet de la création du Pôle foncier et de plus largement faire connaître le PAT comme outil de mise en réseaux et d'accompagnement des communes et porteurs de projet.
- **Participation aux journées inter-PAT organisées par le département de l'Hérault et du Gard.**

TOUS LES AXES : Accompagnement des porteurs de projets (publics ou privés) en lien avec les thématiques alimentaires et agricoles ou **réorientation vers d'autres opérateurs locaux et/ou dispositifs financiers.**

Rapport d'activité 2024



Contact :

PETR Vidourle Camargue

83 rue Pierre Aubanel

30470 AIMARGUES

04.34.14.80.00 / contact@petr-vidourlecamargue.fr